



En 2024, le gouvernement déshabille l'écologie, les douanes et des centres de gestion financière pour rhabiller la DGFIP !

Pourquoi Solidaires et la CGT boycottent le premier CSAL Emploi ?

→ Un Projet de Loi de Finances en trompe l'œil au niveau national

Dans son Projet de Loi de Finances pour 2024, dans un contexte médiatique insistant sur le renforcement des moyens du contrôle fiscal, le gouvernement évoque une première historique pour la DGFIP : une évolution positive de ses emplois à +148 au titre du PLF.

Avant de ressortir champagne et cotillons pour célébrer l'événement, nos sections, tout en saluant le renforcement de certaines structures de la sphère du contrôle fiscal, tiennent à rappeler certains faits, et éléments de contexte, relativisant très fortement cette annonce en trompe l'œil.

Pour rappel, depuis la création de la DGFIP, ce sont près de 36 000 emplois qui ont été supprimés, (130 000 agentes et agents en 2008 pour la DGI et la DGCP...94 000 en 2023 pour la DGFIP).

Ces suppressions de postes, sans commune mesure dans les autres ministères, se sont accompagnées d'un détricotage du maillage territorial de la DGFIP, autrefois cité en exemple, et désormais en déshérence par endroit, participant à la désertification des services publics constatée dans des pans de plus en plus larges du territoire.

Ce détricotage territorial s'est dans un second temps couplé à des suppressions de postes dans la sphère des effectifs du contrôle fiscal, initialement « sanctuarisée ».

Par ses annonces récentes, le gouvernement vise à remettre le contrôle fiscal sur le devant de la scène, et insiste sur sa volonté de lutte contre la fraude.

De prime abord, les annonces et prévisions pour 2024 semblent ainsi marquer une réorientation de la politique de suppressions de postes en cours à la DGFIP, pourtant menée tambour battant depuis des années.

Toutefois, nous ne pouvons nous satisfaire des annonces ainsi avancées, pour plusieurs raisons :

- ce sont bien 783 suppressions d'emplois qui sont prévues dans le Projet de Loi de Finances 2024 dans le réseau DDRFIP, déjà à l'os, suppressions qui ne seront que très partiellement compensées par 393 « renforts »

- d'autres suppressions de postes sont en partie justifiées par des « gains de productivité », à hauteur de 80 suppressions de postes, des gains évalués selon des méthodes qui posent encore question (quel apport réel du Data Mining, et de « l'intelligence artificielle »?)

Globalement, au niveau de la DGFIP, ce sont bien au total 200 suppressions nettes de postes qui sont envisagées dans le Projet de Loi de Finances concernant la DGFIP... compensées par 348 transferts d'emplois, provenant :

- du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires – Taxe d'urbanisme (246 ETP) ;

- des taxes douanières (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects) (52 ETP) ;

- du Centre de gestion financière, Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires – bloc 3 (32 ETP) ;

- du Centre de gestion financière, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (7 ETP) ;

- du Centre de gestion financière, Ministère de la Justice (12 ETP).

Tel un joueur de bonneteau, le gouvernement sort de sa manche un solde positif d'ETP (Équivalent Temps Plein - personne affectée à temps plein) à la DGFIP qui ne suffit pas à masquer les suppressions de postes touchant le réseau DDRFIP.

Solidaires Finances Publiques et la CGT FIP réclament davantage de moyens humains, un réel renforcement du réseau, et ne peuvent se résoudre à voir plusieurs Ministères, dépouillés au profit de la DGFIP, pour des transferts d'emplois ne constituant pas de réels renforts effectifs.

→ Une évolution locale globalement positive... pour une Direction qui n'est pas hors-sol

La DNEF, comme la majorité des autres Directions Nationales et Spécialisées (hors SDNC), devrait encore être épargnée par les suppressions de postes, et bénéficierait même, après la création d'une quatrième Brigade d'Intervention Rapide en 2023, de 9 créations nettes d'emplois en 2024.

N'étant pas une Direction hors-sol, la DNEF ne peut malgré tout se satisfaire d'évoluer dans le contexte précité de désorganisation du réseau DDRFIP.

Au plan local, les créations de postes envisagées posent également des questions :

- ces créations, constituées pour partie par une création de brigade, devraient entraîner une charge de travail supplémentaire pour les services de Direction, que ce soit au niveau du visa des dossiers, ou au niveau des services transverses, pour l'installation des nouvelles recrues : quid du renforcement des équipes de direction, ou de la prise en compte de cette charge de travail ?

- la DNEF, comme les deux autres directions nationales de la dalle pantinoise, doit déménager d'ici 2025 à Romainville, selon des plans déjà présentés par la Direction, sous l'égide de la centrale : nos futurs locaux n'étant

pas extensibles, quid de l'accueil des nouvelles recrues ?

- d'ici là, l'installation des nouveaux collègues pose des questions, déjà précédemment posées par l'installation de la BIR4 : prise en compte des risques psycho-sociaux induits par une installation qui se ferait dans des espaces réduits, interrogation sur un usage potentiellement contraint du télétravail.

- Depuis la décision de la Direction de DNEF en 2019 de transformer les emplois de B en A au BLF et en BII, nous contestons fermement cette position, qui s'apparente à un mépris vis-à-vis des catégories B et qui n'a aucun fondement hormis des considérations d'ordre général. Après 4 ans d'application, **l'heure du bilan est peut-être arrivée.... ?**

Les sections Solidaires DNEF et CGT FIP, tout en saluant les renforts potentiels, resteront vigilantes sur ces questions, en souhaitant que ces renforts ne se fassent pas au détriment de la qualité de vie au travail des agents.

Pour ces raisons, sur un plan national, et local, Solidaires et la CGT FIP ne peuvent donner un assentiment aveugle au PLF 2024 dans son volet emploi, et boycotteront la première convocation du CSAL